

Délibération 2023/30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 12 mai 2023**

Date de la convocation : 05/05/2023
Date d'affichage : 05/05/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
POUR : 11 CONTRE : 1 (BONNIOL) ABSTENTION : 2 (GUIZIOU, JEUNET)

Objet de la délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Christine NOHARET,

Absents excusés : Patrick LOUX,

Quorum : 13/15 Votants 14/15 Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations 2023.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de voter les montants ci-dessous :

	Votes 2023		Votes 2023
AMF solidarité	100	Syndicat terroirs Pézenas	200
APEEP	450	OC2P	250
Coopérative scolaire	2000	Comité des fêtes	600
ESC34	2000	Les jardins familiaux	1000
La Pomponette	300	Les Aînés du Céressou	400
Association de santé val de Boyne	1100	L'éruption d'un territoire	100

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 15/05/2023

034-213401979-20230512-DE_2023_030-DE